Département Des Deux-Sèvres République Française

Arrondissement De Bressuire

Siège : 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

S E V T SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en session extraordinaire en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité du 17 février 2023, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, il peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

Nombre de délégués en exercice : 34

Présents : 15

Absents excusés : 7

Absents : 12

Votants : 15

PRESENTS:

M. BARREAU Dominique; Mme BAUDELOT Chantal; M. CHARBONNEAU Claude; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane; M. DANGER Jean-Louis; M. DORET Michel; M. GAUFFRETEAU Bernard; Mme GELÉE Maryline; M. JEUDI Daniel; M. NOIRAUD Bernard; M. PILLOT Jean; Mme RICHARD Françoise; M. SOULARD Claude; M. THOMAS Patrice; M. WANLIN Jean-Michel

Également présent : M. SERRE DE LOURTIOUX Jérôme-Antoine, Trésorier

ABSENTS EXCUSES:

M. DABIN Michel; M. DUPAS Bruno; M. JOZEAU Jacky; M. METREAU Jacques; M. POUPIN Pascal; M. POYAUX Jean-Michel; M. RENAUD Denis

ABSENTS:

M. AIGUILLON Mickaël; M. AUBRUN Thomas; M. BARANGER Olivier; M. BICHON Laurent; M. CESBRON Patrice; M. CHAUVIN Hervé; M. CHEVALLIER Jérémy; M. FUZEAU Bruno; M. LIGNE Alain; M. MOTARD Jérôme; M. NERBUSSON Joël; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. SOULARD Claude

FINANCES - BUDGET AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Monsieur le Président propose :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation à hauteur de 521 142.96 € au compte 1068 « affectation de résultat » de la section d'investissement,
- et de faire apparaître le solde, soit 943 764.66 € au compte R002 « excédent reporté » de la section d'exploitation du budget primitif 2023.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement recettes un excédent reporté de 2 435 365.04 €

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ ACCEPTE la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme, Le Président, Bernard GAUFFRETEAU.

